
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 198 DU 17 JUILLET 2019

portant désignation des trois (3) membres du
Conseil Économique et Social au titre du Président
de la République pour la sixième (6^{ème}) mandature.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 92-010 du 16 juillet 1992 portant loi organique sur le Conseil Économique et Social ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2019-149 du 29 mai 2019 fixant les modalités des élections des représentants des organisations au sein du Conseil Économique et Social,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont désignées pour être membres du Conseil Economique et Social, au titre du Président de la République, pour la sixième (6^{ème}) mandature, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Léonard Vincent Florent AGBO** ;
- monsieur **Chabi Maurice KATOCHA** ;
- monsieur **Benoît SAKOU**.

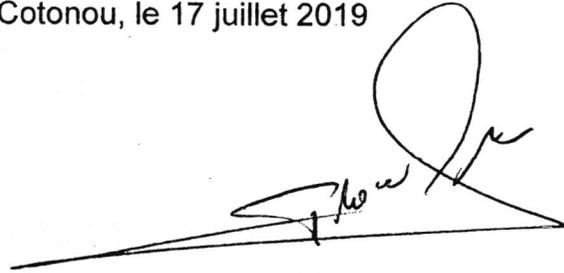
Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 juillet 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Patrice TALON

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MINISTERES 22 – INTERESSES 3 – SGG 4 – JORB 1.